

SIVOM DU CANTON D'AGDE RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNÉE 2011

SOUS-PREFECTURE BEZIER
REÇU LE

14 JUIN 2012

Bureau des Politiques
Publiques



Cheval Marin d'Agde



Chenille de Pinet



Poulain de Pézénas



Âne de Bessan



Chevalet de Florensac



Loche de Nizas

SIVOM DU CANTON D'AGDE

RAPPORT D'ACTIVITÉS - ANNÉE 2011

sommaire

- I** Présentation générale
- II** Fourrière animale à Vias
- III** Brigade d'enlèvement des tags
- IV** Téléalarme pour personnes âgées
- V** Restaurant scolaire de Bessan
- VI** Centre sapeurs pompiers d'Agde
- VII** Cinémomètre et sonomètre
- VIII** Répartition des participations 2011
- IX** Décisions marquantes de l'année 2011 et zoom sur l'extension fourrière



Contacts pris dans les mairies des communes adhérentes au Sivom, les villes suivantes ne possèdent pas d'animal totémique : CASTELNAU DE GUERS, CAUX, CAZOULS D'HERAULT, LEZIGNAN LA CEBE, NEZIGNAN L'EVÊQUE, POMEROLS.

I – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SIVOM

A/ Compétences exercées

Le SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) du canton d'Agde est né en 1984 de la volonté de quatre communes fondatrices :

- AGDE
- BESSAN
- MARSEILLAN
- VIAS.

Au fil des ans et des compétences exercées, le syndicat s'est transformé progressivement en syndicat à la carte et regroupe aujourd'hui jusqu'à 16 communes en fonction des compétences choisies par les élus des communes membres (au 31 décembre 2011). C'est la compétence « fourrière animale » qui a le plus grand nombre de communes adhérentes.

En 2011, les compétences exercées par le SIVOM du canton d'Agde ont été les suivantes :

- **téléalarme pour personnes âgées** (sur la base du nombre d'acquisition d'appareils) ;
- **fourrière animale située à Vias** (sur la base de la population INSEE) ;
- **restaurant scolaire du collège Victor Hugo de Bessan** (sur la base du nombre d'élèves par commune) ;
- **construction et extension du centre de secours principal des sapeurs pompiers d'Agde** (sur la base du nombre d'interventions annuelles) ;
- **brigade d'enlèvement des tags** (sur la base de la population DGF).

B/ Personnel du SIVOM

Au 31 décembre 2011, les effectifs du personnel du SIVOM du canton d'Agde se décomposent de la façon suivante :

- | | | |
|--|---|---------------------------------|
| - Administratif (au siège – mairie d'Agde) : | 2 | |
| - Fourrière animale (à Vias) : | 5 | |
| - Brigade d'enlèvement des tags : | 1 | |
| - Restaurant scolaire du collège de Bessan : | 0 | (transfert de 8 agents en 2011) |

Effectif total au 31.12.2011 : **8**

Les grades du personnel en exercice sont : 1 Attaché Territorial
1 Rédacteur Chef
2 Agents de Maîtrise
2 Adjoints Techniques de 2^e classe
2 Agents en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

L'année 2011 a été marquée par le transfert du restaurant scolaire du collège de BESSAN (géré par le SIVOM pour les comptes des communes de BESSAN et de VIAS) au Conseil Général de l'Hérault, divisant le nombre d'employés global du SIVOM par deux (16 employés étaient recensés au 31 décembre 2010, tous services confondus).

C/ Délégués des communes

Les délégués titulaires du SIVOM du canton d'Agde ayant siégés en 2011 sont les suivants :

communes	délégués titulaires
AGDE	DRUILLE Richard FREY Sébastien GLOMOT Rémy OULIEU Eric SALGAS Véronique
BESSAN	DUPONT Monique PREVOST Michel RALUY Robert
MARSEILLAN	BRUNO Gérard DANIS Bernard ROUVIER Marc
VIAS	HOULES Patrick VAN-BRUSSEL Jean-Claude VIGNON Michel
CASTELNAU DE GUERS	CHARRIER Fabien
CAUX	VAILHERE Claudia
CAZOULS D'HERAULT	MARTINEZ Stéphane
FLORENSAC	GARRIGUES Gérard MAFFRE Gilles MARCO Sébastien
LEZIGNAN LA CEBE	MONSEGUR Roger
MONTAGNAC	MALDONADO Serge
NEZIGNAN L'EVÊQUE	MARTINEZ Gérard
NIZAS	BESSORA Gilles
PEZENAS	PENALVA Pierre GOUD Daniel VOGEL-SINGER Alain
POMEROLS	MOULINOT Robert
PORTIRAGNES	FAURE Philippe
SAINT-THIBERY	HUC Alain
PINET	ESPARZA Jean-Michel

- | | | |
|------------------------|--------------------------|------------------------------|
| - Président : | M. Rémy GLOMOT | commune d' Agde |
| - Vices - Présidents : | M. Robert RALUY | commune de Bessan |
| | M. Gilles MAFFRE | commune de Florensac |
| | M. Marc ROUVIER | commune de Marseillan |
| | M. Michel VIGNON | commune de Vias |
| | M. Pierre PENALVA | commune de Pézenas |

En 2011, la commune de PINET a rejoint la fourrière animale en qualité de commune adhérente et non plus en qualité de commune conventionnée. Elle a désigné M. Jean-Michel ESPARZA, délégué titulaire.

Durant l'année, le comité syndical du SIVOM s'est réuni à **6** reprises : les 16 février, 22 mars, 30 juin, 26 juillet (uniquement pour les délégués de Bessan et de Vias s'agissant du transfert du restaurant scolaire du collège), 4 octobre et 1^{er} décembre.

D/ Répartition des compétences par communes en 2011

<i>Communes</i>	<i>Téléalarme</i>	<i>Fourrière animale</i>	<i>Restaurant collège de Bessan *</i>	<i>Brigade d'enlèvement des tags</i>	<i>Centre de secours sapeurs pompiers Agde</i>
AGDE	X	X		X	X
BESSAN	X	X	X	X	
MARSEILLAN	X			X	X
VIAS	X	X	X		X
CASTELNAU DE G.		X			
CAUX		X			
CAZOULS D'HÉRAULT		X		X	
FLORENSAC		X		X	
LÉZIGNAN LA CÈBE		X			
MONTAGNAC		X		X	
NÉZIGNAN		X			
NIZAS		X			
PÉZENAS		X		X	
POMÉROLS		X		X	
PORTIRAGNES		X			
SAINT-THIBERY		X		X	
PINET		X			

** La compétence Restaurant scolaire du collège de Bessan a été exercé du 1^{er} janvier au 1^{er} septembre 2011.*

E/ Population des communes INSEE

	AGDE	24.457
	BESSAN	4.587
	MARSEILLAN	7.936
	VIAS	5.489
	CASTELNAU DE GUERS	1.143
	CAUX	2.584
	CAZOULS D'HÉRAULT	320
	FLORENSAC	4.866
	LÉZIGNAN LA CÈBE	1.386
	MONTAGNAC	3.636
	NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE	1.445
	NIZAS	593
	PÉZENAS	8.737
	POMÉROLS	2.163
	PORTIRAGNES	3.164
	SAINT-THIBÉRY	2.399
	PINET*	1.366

* La commune de PINET à compter du 1^{er} juillet 2011.

POPULATION TOTALE
76.271 habitants



II- FOURRIÈRE ANIMALE À VIAS

La fourrière animale du SIVOM du canton d'Agde est située sur la commune de Vias. Elle est compétence du SIVOM depuis 1989. En 2011, elle fonctionne avec cinq agents puisque le comité syndical a décidé de poursuivre le recours à deux contrats CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi). Au 31 décembre 2011, les communes adhérentes sont les suivantes :

- AGDE
- BESSAN
- VIAS
- CASTELNAU DE GUERS
- CAUX
- CAZOULS D'HERAULT
- FLORENSAC
- LEZIGNAN LA CEBE
- MONTAGNAC
- NEZIGNAN L'EVÊQUE
- NIZAS
- PEZENAS
- POMEROLS
- PORTIRAGNES
- SAINT-THIBERY
- PINET (à compter du 1^{er} juillet 2011)

D'autres collectivités utilisent le service de la fourrière animale sur la base d'une convention signée avec le SIVOM du canton d'Agde. Cette convention permet aux collectivités concernées de bénéficier entièrement du service de la fourrière animale avec paiement à chaque prestation. Les communes ou regroupement de communes bénéficiant du service de la fourrière avec paiement à chaque prestation au 31 décembre 2011 sont :

- MONTPEYROUX
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU « PAYS DE THONGUE » POUR LE COMPTE DE 7 COMMUNES (ABEILHAN, ALIGNAN DU VENT, COULOBRES, MONTBLANC, PUISSALICON, TOURBES et VALROS)

PARTICULARITÉS 2011

- **Modification du dispositif d'identification des animaux :**

Le comité syndical a modifié, lors de la séance du 16 février 2011, le dispositif d'identification des animaux afin de se mettre en conformité avec la réglementation, suite à un contrôle des services vétérinaires.

- **Résiliation des conventions des communes de VENDRES et MAGALAS :**

Lors de la séance du 22 mars 2011, le comité syndical a enregistré les résiliations des communes conventionnées jusqu'alors de MAGALAS et VENDRES.

- **Réquisition sur la commune de ROUJAN :**

A noter, en 2011, la réquisition de la fourrière animale par la Gendarmerie Nationale pour la récupération d'un chien et de trois furets sur la commune de ROUJAN.

- **Renouvellement des conventions vétérinaires :**

Les délégués du SIVOM ont adopté les nouvelles conventions vétérinaires lors de la séance du 4 octobre 2011. Les cliniques vétérinaires des docteurs CANTALOUBE et MUGUET ont été retenues.

ÉTAT DES CAPTURES EN 2011

Pour l'année 2011, l'activité fourrière se mesure de la façon suivante (toutes communes ou regroupements de communes confondus) :

Nombre de chiens saisis :	418
Nombre de chats saisis :	46
Nombre d'euthanasies :	191



Répartition des captures par commune :

	<u>Chiens</u>	<u>Chats</u>	<u>Euthanasies</u>
- AGDE :	139	12	46
- BESSAN :	28	9	19
- VIAS :	41	3	23
- CASTELNAU DE GUERS :	7	0	4
- CAUX :	15	0	5
- CAZOULS D'HERAULT :	2	0	0
- FLORENSAC :	45	9	35
- LEZIGNAN LA CEBE :	2	0	0
- MONTAGNAC :	17	0	6
- NEZIGNAN L'EVÊQUE :	8	8	9
- NIZAS :	9	0	7
- PEZENAS :	24	4	12
- POMEROLS :	8	1	6
- PORTIRAGNES :	45	0	8
- SAINT-THIBERY :	11	0	3
- PINET (à compter du 1 ^{er} juillet) :	2	0	1
- MONTPEYROUX :	2	0	0
- « PAYS DE THONGUE » :	13	0	7
dont ABEILHAN	2	0	2
TOURBES	3	0	1
MONTBLANC	5	0	2
VALROS	3	0	2

DÉPÔTS D'ANIMAUX PAR LA POLICE MUNICIPALE D'AGDE

En 2011, **31** chiens ont été déposés dans les cages prévues à cet effet par la police municipale de la commune d'AGDE (BSVP).

PARTENARIAT AVEC LE COMITÉ DE SOUTIEN À LA CAUSE ANIMALE DE BÉZIERS

En 2011, le SIVOM a poursuivi son action avec le « Comité de Soutien à la Cause Animale de BEZIERS » en vue de faire adopter des chiens destinés à l'euthanasie en raison de leur non récupération par leurs propriétaires. **32 chiens** ont été cédés gracieusement à l'association (contre 19 en 2010).

Bilan financier de la fourrière animale en 2011 (section de fonctionnement)

DEPENSES TOTALES : 162.497,49 €

RECETTES TOTALES : 40.485,15 €

*La ventilation des dépenses
du service de fourrière animale est la suivante :*

*La ventilation des recettes
du service de fourrière animale est la suivante :*

Eau, assainissement :	645,88 €
Electricité :	4.595,54 €
Gaz :	1.871,85 €
Carburant :	4.513,06 €
Alimentation des animaux :	1.063,16 €
Diverses fournitures :	150,92 €
Fournitures d'entretien :	1.214,99 €
Petits équipements :	542,56 €
Vêtements de travail :	921,86 €
Entretien de terrains :	248,09 €
Entretien de bâtiments :	74,38 €
Entretien véhicules :	1.676,08 €
Autres entretiens :	1.768,65 €
Maintenance :	238,51 €
Assurances :	958,01 €
Indemnité de régisseur :	110,00 €
Divers (vétérinaires) :	7.447,39 €
Annonces et insertions :	551,19 €
Téléphone :	1.672,26 €
Personnel + charges :	132.233,11 €

Redevances et recettes :	25.984,00 €
Remboursement CAE :	14.501,15 €



III- BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS

La brigade d'enlèvement des tags du SIVOM est née en 2009. Ce service vise à l'enlèvement des tags sur le domaine public, mais aussi est utile pour le désaffichage, le dépigeonnage... et regroupe neuf communes depuis l'adhésion de la commune de MONTAGNAC :

AGDE	BESSAN
CAZOULS D'HÉRAULT	FLORENSAC
MARSEILLAN	PÉZENAS
POMEROLS	SAINT-THIBÉRY
MONTAGNAC (à compter du 1^{er} juillet 2011)	



Les interventions réalisées en 2011 peuvent être résumées de la manière suivante :

AGDE

Présence sur le terrain durant 210 demi-journées.

379 interventions réalisées : 1.055,49 m² de tags

Sablage fontaine Bonaparte en pierre

55 panneaux de signalisation

Sablage du globe place de la Marine et de fontaine de la République

Sablage fontaine devant le Palais des Congrès (sur 10 jours)

129 interventions sur affichage sauvage...

BESSAN

Présence sur le terrain durant 19 demi-journées.

29 interventions réalisées : 51,85 m² de tags

Sablage socle de la Croix de la Mission

Nettoyage pavés et bancs devant l'hôtel de ville

Sablage du Monument du Souvenir (sur 3 jours)

18 panneaux de signalisation...

CAZOULS D'HERAULT

Présence sur le terrain durant 2 demi-journées.

5 interventions réalisées : 8,02 m² de tags

1 panneau de signalisation

FLORENSAC

Présence sur le terrain durant 20 demi-journées.

11 interventions réalisées : 30,06 m² de tags.

Panneaux de signalétique

Nettoyage de pavés autobloquants devant les commerces...

MARSEILLAN

Présence sur le terrain durant 50 demi-journées.

38 interventions réalisées : 84,58 m² de tags

Principales interventions sur de l'enlèvement de tags

PEZENAS

Présence sur le terrain durant 37 demi-journées.

71 interventions réalisées : 269,15 m² de tags

Principales interventions sur de l'enlèvement de tags

69 panneaux de signalisation

Quatre statues de Bobby Lapointe

POMÉROLS

Présence sur le terrain durant 9 demi-journées.

12 interventions réalisées : 21,39 m² de tags

Sablage de la Croix de la Mission (sur 2 jours)

Panneaux de signalétique...

SAINT-THIBERY

Présence sur le terrain durant 10 demi-journées.

22 interventions réalisées : 110,60 m² de tags

Sablage du monument Charles de Gaulle

MONTAGNAC

A compter du 1^{er} juillet 2001

Présence sur le terrain durant 8 demi-journées.

24 interventions réalisées : 75,62 m² de tags et panneaux de signalétique



PAULHAN

Commune conventionnée

Interventions ponctuelles sur 3 demi-journées, soit 7 interventions pour un total de 35,36 m²

Bilan financier de la brigade d'enlèvement des tags en 2011 (section de fonctionnement)

DEPENSES TOTALES : 43.003,04 €

RECETTES TOTALES : 1.800,00 €

*La ventilation des dépenses
du service « tags » est la suivante :*

*La ventilation des recettes
du service « tags » est la suivante :*

Carburants :	3.693,90 €
Fournitures (archifine) :	4.508,87 €
Fournitures petits équipements :	1.097,78 €
Vêtements de travail :	277,65 €
Entretien véhicules :	287,44 €
Autres entretiens :	2.557,74 €
Assurances :	677,55 €
Frais de missions :	395,43 €
Téléphone :	348,51 €
Personnel + charges :	29.158,17 €

Recettes d'intervention : 1.800,00 €



A NOTER : la commune de MONTAGNAC a participé à hauteur de 1.091,33 € dans le cadre du budget investissement lors de son adhésion à la brigade d'enlèvement des tags.

IV- TÉLÉALARME POUR PERSONNES ÂGÉES

Le service « téléalarme pour personnes âgées » est une compétence exercée par le SIVOM du canton d'Agde depuis 1991 au profit des communes de AGDE, BESSAN, MARSEILLAN et VIAS.

La téléalarme est un service qui permet de favoriser le maintien à domicile de personnes âgées ou souffrant d'un handicap. Afin d'assurer la meilleure sécurité de ces personnes, elles sont équipées d'un transmetteur relié au centre de secours principal des sapeurs-pompiers d'Agde. Au moindre problème, il suffit d'actionner ce transmetteur pour entrer en relation avec les pompiers qui, selon les circonstances, assurent les secours.

530 émetteurs sont installés dans les communes et se répartissent géographiquement de la façon suivante :

AGDE :	318 transmetteurs
BESSAN :	50 transmetteurs
MARSEILLAN :	75 transmetteurs
VIAS :	87 transmetteurs

50 transmetteurs ont été acquis en 2011 pour un montant total de 23.202,40 € TTC. Ces équipements sont achetés par le SIVOM du canton d'Agde après demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Hérault, puis refacturés aux communes. La subvention du département s'est élevée en 2011 à 7.650,00 €.

Ces 50 transmetteurs ont été répartis de la manière suivante, selon les demandes des communes :

- AGDE : 30 soit 9.331,40 € à charge de la commune
- BESSAN : 05 soit 1.555,25 € à charge de la commune
- VIAS : 15 soit 4.665,75 € à charge de la commune

En 2011, la société retenue pour la fourniture des équipements de transmission a été la société DIS MAINTENANCE.

En 2011, les interventions des sapeurs pompiers d'AGDE concernant la téléalarme ont été réalisées dans les communes, de la façon suivante :

AGDE : 143

BESSAN : 1

MARSEILLAN : 20

VIAS : 28

Un nouveau central pour la Téléalarme

En 2011, les communes ont décidé de remplacer le central informatique situé au sein de la caserne des sapeurs pompiers d'Agde.

Ce remplacement a été financé au travers du SIVOM pour un montant total de 7.160,45 € TTC auprès de la société DIS MAINTENANCE.

Chaque commune a pris 25% de ce coût à sa charge soit respectivement la somme de 1.790,12 €.



L'installation a fait l'objet d'une séance de démonstration au cœur du centre des sapeurs pompiers en présence du Capitaine CASTILLON, Chef du corps des pompiers agathois.

V- RESTAURANT SCOLAIRE DU COLLÈGE VICTOR HUGO DE BESSAN

Le SIVOM du canton d'Agde a assuré la gestion du restaurant scolaire du collège Victor Hugo de BESSAN de 2002 à septembre 2011.

En effet, à compter du 1^{er} septembre 2011 le service a été cédé au Conseil Général de l'Hérault dans le cadre d'un transfert de compétence.

Ce transfert a été validé lors de la séance du comité syndical en date du 26 juillet 2011. Le transfert a fait l'objet de discussions et de négociations entre le SIVOM, le Conseil Général de l'Hérault, la ville de BESSAN et la ville de VIAS.

Pour l'exercice de cette compétence, le SIVOM employait 8 agents : 1 agent pour le suivi administratif et 7 agents pour le volet technique. L'ensemble des agents a été transféré :

- à compter du 1^{er} septembre 2011 pour ce qui concerne les adjoints techniques territoriaux auprès du département (par voie de mutation),
- à compter du 1^{er} novembre 2011 pour ce qui concerne l'adjoint administratif territorial auprès de la ville d'Agde (par voie de mutation).



Bilan financier du restaurant scolaire du collège de Bessan pour l'année 2011

DEPENSES TOTALES : 175.598,74 €

*La ventilation des dépenses
du service du restaurant scolaire est la suivante :*

Eau, assainissement :	474,51 €
Electricité :	8.796,69 €
Gaz :	3.488,18 €
Fournitures diverses :	51,24 €
Produits d'entretien :	1.005,34 €
Fournitures petit équipement :	549,84 €
Vêtements de travail :	263,12 €
Livraison des repas :	60.605,64 €
Entretien de bâtiments :	1.765,90 €
Entretien de voies et réseaux :	1.201,98 €
Entretien biens mobiliers :	1.762,58 €
Maintenance :	5.048,21 €
Assurances :	266,78 €
Indemnité de régisseur :	100,00 €
Téléphone :	510,02 €
Personnel + charges :	89.708,71 €

RECETTES TOTALES : 183.526,40 €

*La ventilation des recettes
du service du restaurant scolaire est la suivante :*

Subvention conseil général :	90.250,00 €
Remboursement maladie + CAE:	3.265,75 €
Régie municipale :	90.010,65 €





BILAN DÉFINITIF DU SERVICE CLÔTURE DES COMPTES

En partenariat avec la Trésorerie Générale d'Agde, le SIVOM a assuré les opérations de transfert du restaurant scolaire tant en ce qui concerne le personnel territorial, la cession des bâtiments, la cession des équipements que la clôture des comptes.

A noter que des impayés de frais de cantine des familles sont toujours en cours auprès du Trésor Public. Ils feront l'objet de règlements réguliers par les deux villes concernées après validation par le comité syndical.

DÉPENSES

Dépenses 011	85 890.03	
Dépenses 012	89 708.71	
Charges excep.	1 378.60	(reversement subvention au conseil général)
TOTAL	176 977.34	

RECETTES

Régie :	90 010.65	
Remboursement CAE	3 265.75	
Subvention CG	54 400.00	(90 250.00 – 35 850.00 déjà décomptés sur bilan 2010)
Recettes except.	528.78	
TOTAL	148 205.18	

DÉPENSES – RECETTES = 28 772.16

Dépenses	28 772.16
Participations demandées en 2011	85 524.89
	56 752.73

EXCÉDENT DÉFINITIF 56 752.73

La somme de 56.752,73 a été restituée aux communes de Bessan et de Vias en fonction du nombre d'élèves inscrits pour chacune des communes, soit :

BESSAN (base de 63 élèves) = 12 589.52 €

VIAS (base de 221 élèves) = 44 163.21 €



VI- CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL DES SAPEURS POMPIERS D'AGDE

Comme chaque année, il est rappelé que le SIVOM du canton d'Agde a assuré le financement des travaux d'extension du centre de secours principal des sapeurs-pompiers situé sur la commune d'Agde.

Les communes concernées par cette extension sont : AGDE, MARSEILLAN et VIAS.

En 2011, le nombre d'interventions par secteur a été le suivant (toutes interventions confondues : incendies, secours à personne, transports centres hospitaliers, autres sorties) :

AGDE	3519 interventions
MARSEILLAN	737 interventions
VIAS	420 interventions
AUTRES COMMUNES	270 interventions

VII- CINÉMOMÈTRE ET SONOMÈTRE

En 2010, le SIVOM du canton d'Agde a décidé l'acquisition mutualisée d'un sonomètre et d'un cinémomètre pour le compte de cinq communes :

- BESSAN
- FLORENSAC
- MONTAGNAC
- NEZIGNAN L'EVÊQUE
- PEZENAS (uniquement sonomètre)



En 2011, les frais d'étalonnage du cinémomètre se sont répartis de la manière suivante :

Coût de l'étalonnage TTC du cinémomètre auprès de la société MERCURA : 501.12 € TTC

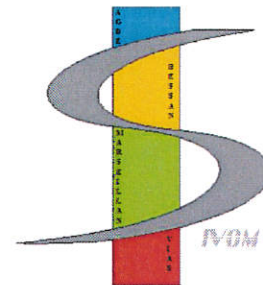
	<i>Population INSEE</i>	<i>%</i>	<i>Participation</i>
BESSAN	4.503	31.46	157.65
FLORENSAC	4.840	33.82	169.48
MONTAGNAC	3.623	25.31	126.83
NEZIGNAN L'EVEQUE	1.346	9.41	47.16
TOTAL	14.312	100.00	501.12

VIII- PARTICIPATIONS DES COMMUNES 2011 (FONCTIONNEMENT)

<i>Communes</i>	<i>Téléalarme (pc 2011 + maintenance)</i>	<i>Fourrière animale</i>	<i>Restaurant collège de Bessan</i>	<i>Brigade d'enlèvement des tags</i>	<i>Centre de secours sapeurs pompiers Agde</i>
AGDE	4.811,17	51.328,19		27.616,34	77.792,63
BESSAN	2.232,23	10.080,00	17.301,93	2.556,47	
MARSEILLAN	2.462,49			6.659,99	16.408,48
VIAS	2.554,59	12.364,03	60.694,07		9.453,27
CASTELNAU DE G.		2.468,35			
CAUX		5.813,54			
CAZOULS D'HÉRAULT		714,73		202,82	
FLORENSAC		10.838,92		2.660,23	
LÉZIGNAN LA C.		2.976,82			
MONTAGNAC		8.112,59		1.215,60	
NÉZIGNAN		3.006,29			
NIZAS		1.296,87			
PÉZENAS		19.813,59		4.924,24	
POMÉROLS		4.737,96		1.198,05	
PORTIRAGNES		7.073,70			
SAINT-THIBERY		5.283,11		1.348,97	
PINET (juil. à déc.)		1.431,42			

*Participation aux charges générales de fonctionnement (hors fourrière animale) : AGDE 57 % : 102.572,64 €
BESSAN 13 % : 23.393,76 € MARSEILLAN 17 % : 30.591,84 € VIAS 13 % : 23.393,76 €.*

IX- LES DÉCISIONS MARQUANTES **DU COMITÉ SYNDICAL EN 2011**



Mise à jour du règlement intérieur de la fourrière animale

Dans sa séance du 16 février 2011, le SIVOM a mis à jour le règlement intérieur de la fourrière animale qui datait de l'ouverture du service en 1989. Cette révision était devenue nécessaire en fonction des nouvelles pratiques et de l'évolution de la réglementation en vigueur.

Cession de l'ancienne usine d'incinération d'Agde

Le SIVOM, dans sa séance du 16 février 2011, a validé la cession pour l'euro symbolique de l'ancienne usine d'incinération d'Agde au SICTOM d'Agde – Pézenas. Cette cession est une régularisation compte tenu que le SIVOM avait déjà délibéré en ce sens en date du 27 novembre 2001.

Mise en place d'un nouveau délégué de la commune de CAZOULS D'HERAULT

La commune de CAZOULS D'HERAULT a désigné M. Stéphane MARTINEZ en qualité de délégué titulaire en remplacement de M. Lino PACCAGNELA, démissionnaire. Cette installation a eu lieu lors de la séance du 30 juin 2011.

Réponse du sous-préfet de BEZIERS au sujet de nouvelles compétences

Lors de la séance du 4 octobre 2011, les délégués ont pris connaissance d'un courrier de M. le Sous-Préfet de Béziers lequel répond aux questions du SIVOM sur les possibilités d'étendre les compétences du syndicat. Le comité syndical a regretté la plupart des réponses de la sous-préfecture, notamment en ce qui concerne le refus d'extension de compétence dans les domaines de la peinture routière et de la formation technique des personnels territoriaux.

Mise à jour du tableau des effectifs du SIVOM

Suite aux différents transferts de personnels effectués en 2011, le comité syndical a mis à jour le tableau de ses effectifs lors de la séance du 1^{er} décembre 2011. Les effectifs du SIVOM sont mentionnés en page 2 du présent rapport d'activités.

Nouveaux tarifs à la fourrière animale

Les tarifs de la fourrière animale ont été révisés en date du 1^{er} décembre 2011. A compter du 1^{er} janvier 2012, les tarifs pour les particuliers sont portés à 40 € pour la capture ; 20 € pour la garde journalière ; 35 € pour l'euthanasie et 76 € pour un abandon avec euthanasie.

Remise d'une médaille du travail à M. PLEVERT

En 2011, la médaille de travail pour 20 années de service a été remise à M. Bruno PLEVERT, Adjoint Technique territorial exerçant son activité depuis mai 2009 au SIVOM au sein de la brigade d'enlèvement des tags.

PIÈCE JOINTE AU PRÉSENT RAPPORT

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est joint au présent rapport d'activités le compte administratif de l'exercice 2011.



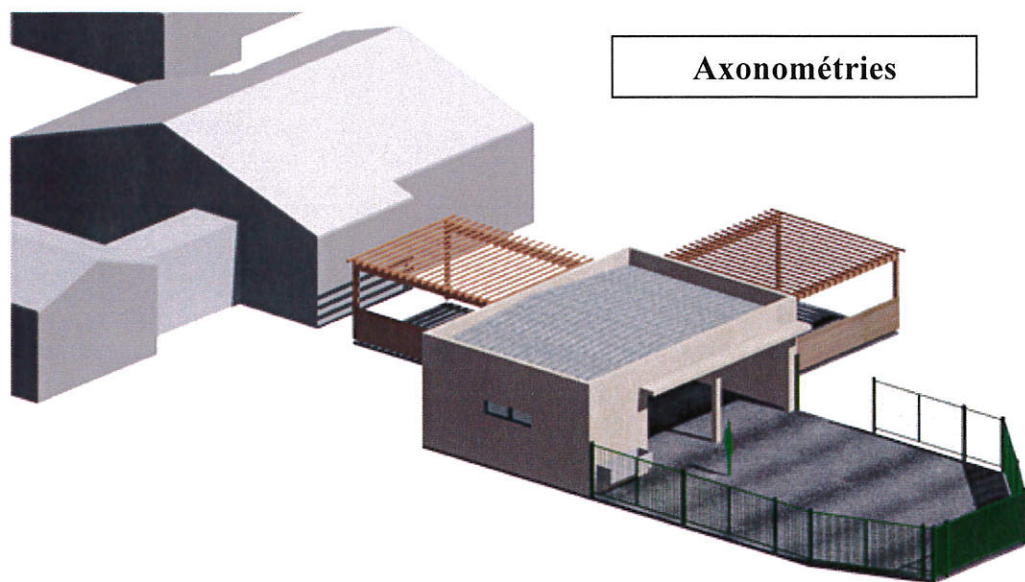
ZOOM

EXTENSION DES BÂTIMENTS DE LA FOURRIÈRE ANIMALE

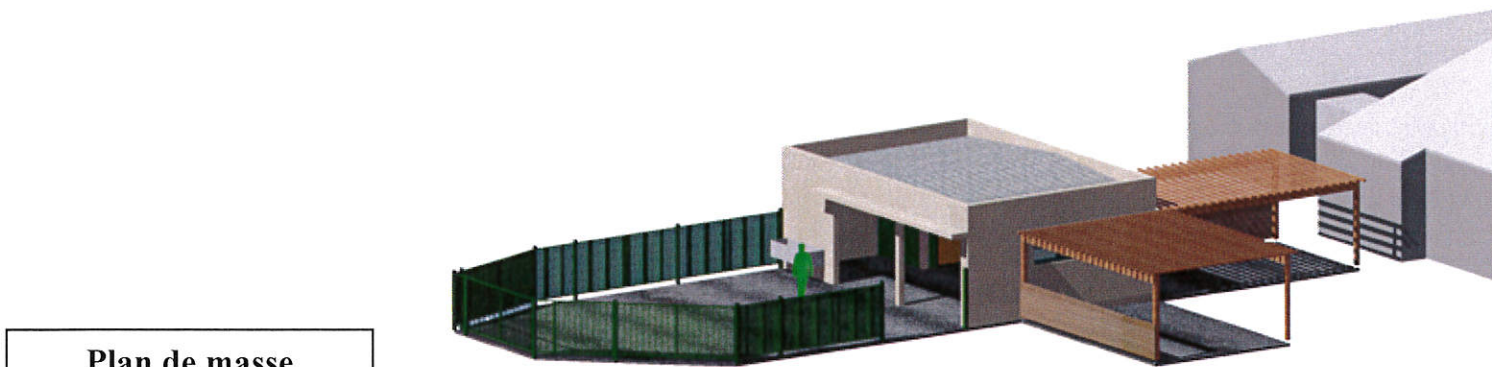
Lors des séances du comité syndical en date des 22 mars et 1^{er} décembre 2011, le SIVOM a décidé l'extension des bâtiments de la fourrière animale située à VIAS.

Le projet a pour objectif de répondre aux besoins actuels du service de la fourrière animale, de créer un espace de stationnement supplémentaire pour le parc automobile du SIVOM et de concevoir un abri et un garage qui pourrait être utilisé par la brigade d'enlèvement des tags.

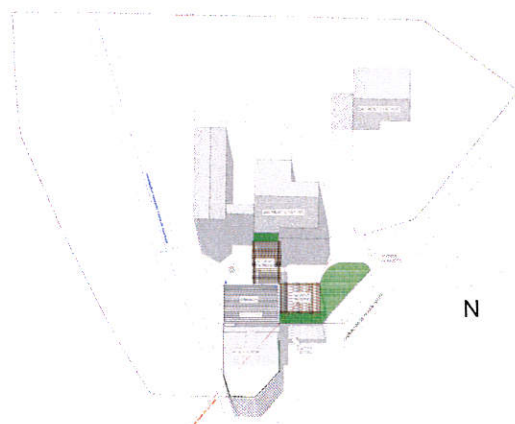
Dans ce projet, le SIVOM se fait assister par le département « architecture et patrimoine » de la ville d'Agde au travers d'une convention de service à titre gratuit.



Axonométries



Plan de masse



N

Axonométries

A NOTER : la réalisation de l'extension de la fourrière animale devrait être réalisée en 2012.

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
DU SIVOM DU CANTON D'AGDE
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
DE L'EXERCICE 2011

Nombre de membres en exercice : 31
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de suffrages exprimés : 23

VOTES : Contre 0 Pour 23

Date de la convocation : 06/02/2012

2012/02

Séance du 23 Février 2012 à 18 heures

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de M. Marc ROUVIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par M. Rémy GLOMOT, Président du SIVOM, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		924 650.53		656 575.61		1 581 226.14
Opérations de l'exercice	581 916.56	817 512.03	108 813.74	55 975.81	690 730.30	873 487.84
TOTAUX	581 916.56	1 742 162.56	108 813.74	712 551.42	690 730.30	2 454 713.98
Résultats de clôture						1 763 983.68
Restes à réaliser			460 054.41		460 054.41	
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINIFS						1 303 929.27

2°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

3°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

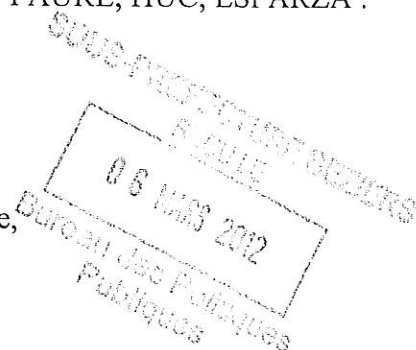
Ont signé au registre des délibérations : MM. GLOMOT, FREY, DRUILLE, PREVOST, Mme DUPONT, MM ROUVIER, BRUNO, DANIS, VIGNON, VAN-BRUSSEL, MAFFRE, MARCO, MOULINOT, MALDONADO, MARTINEZ G., Mme VIEILLEVIGNE (suppléante), MM. PENALVA, GOUD, FAURE, HUC, ESPARZA .

Procurations : Mme SALGAS à M. DRUILLE – M.GARRIGUE à M. MAFFRE

Ainsi fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Pour Extrait Conforme,
 Le Président,
Marc ROUVIER

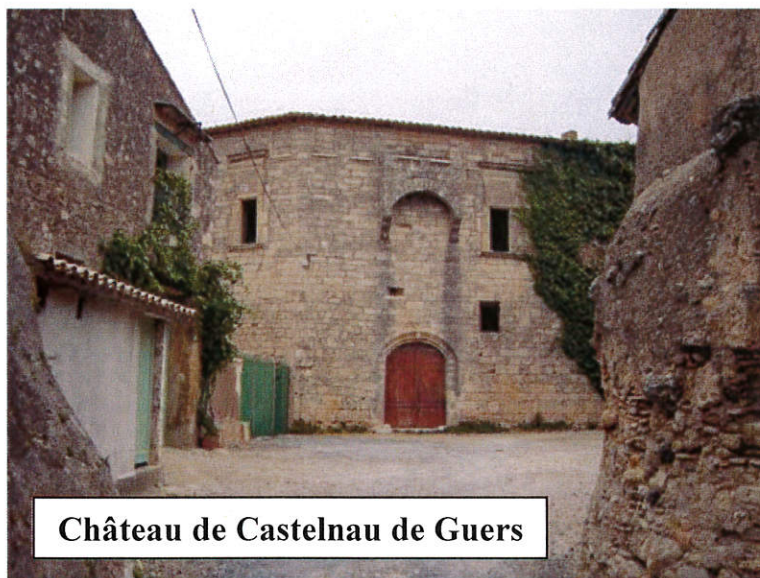


RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SIVOM DU CANTON D'AGDE

ANNÉE 2011



Bacchus de Caux



Château de Castelnau de Guers



L'oignon de Lézignan la Cèbe



Confrérie de Nézignan l'Evêque



Cave coopérative de Pomérols

*Ce rapport d'activités a été réalisé par les services du SIVOM.
Il a été adopté en séance du comité syndical en date du 4 juin 2012.*

Sivom du canton d'Agde – Hôtel de Ville – 34300 AGDE Tel. 04 67 94 61 45 Fax. 04 67 94 61 46